



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	40	8	1

SEANCE du jeudi 30 mars 2017

**OBJET : 16-1 - BOULEVARD D'AGUILLON - ZAC MAREDA LACAN - PHASE 2 / ILOT C - PARCELLE CADASTREE BO 55 - ACQUISITION A TITRE ONEREUX AUPRES DE MADAME LELIGNY**

Le jeudi 30 mars 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 23/03/17, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN  
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET  
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Jean LEONETTI  
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET  
M. Hassan EL JAZOULI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP  
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard DELIQUAIRE  
M. Marc GERIOS à M. Lionel TIVOLI  
Mme Michèle MURATORE à M. Pierre AUBRY

**Absents :** Mme Jacqueline DOR

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

89544

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le - 6 AVR. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le

- 6 AVR. 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

16-1 - BOULEVARD D'AGUILLON - ZAC MARENDA LACAN - PHASE 2 / ILOT C - PARCELLE CADASTREE BO 55 - ACQUISITION A TITRE ONEREUX AUPRES DE MADAME LELIGNY

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTC

Implanté au cœur du centre-ville, Marena-Lacan est un espace majeur, aux confins du Vieil Antibes, du port Vauban et du centre haussmannien. A l'issue d'une large concertation, un projet urbain structurant, respectueux du tissu environnant, a été engagé par la Ville pour la mise en valeur de ce secteur à enjeux. Le choix de la ZAC a été rendu nécessaire pour maîtriser le déroulement de l'opération, la réalisation des espaces publics et de se réserver un droit de regard ou d'intervention sur le phasage des étapes de réalisation, sur la qualité des aménagements et des constructions. Cette opération d'aménagement et de construction se fera en deux phases opérationnelles

La Commune a donc approuvé le dossier de création puis de réalisation d'une Zone d'Aménagement Concerté dite MARENDA-LACAN les 25 septembre 2015 et 17 mars 2016 en Conseil Municipal.

Afin de répondre à un programme précis, le projet d'aménagement du site MARENDA LACAN a pour objectif de retrouver une trame urbaine cohérente entre la Ville fortifiée et la ville moderne, d'aménager des espaces publics généreux privilégiant le piéton, de porter une ambition écologique pour un environnement et un habitat de qualité adapté aux exigences contemporaines, tout en revitalisant l'économie locale en apportant une dimension culturelle au quartier.

De plus, l'objectif majeur étant de renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville et de réaliser un espace culturel (cinéma), il est également projeté un équipement public à vocation scolaire au nord de l'opération dont la programmation précise sera définie dès lors que la Commune maîtrisera le foncier de cet îlot.

Si la majeure partie du foncier de la phase 1 de la ZAC Marena-Lacan appartient à la Commune depuis des années, il n'en est pas de même sur le secteur de la phase 2 de l'opération, qui appartient pour partie à des propriétaires privés, la Commune étant propriétaire des parcelles BO 45, 51, 52, et en copropriété sur les parcelles BO 53, 54, et 56.

Ainsi, certains propriétaires ont sollicité de la Commune l'acquisition de leur propriété. C'est le cas de Madame LELIGNY, propriétaire d'un immeuble situé au 4 du boulevard d'Aguillon, cadastré BO 55 qui a saisi en août dernier la Commune d'une demande de cession amiable de sa propriété.

Cet immeuble, en mitoyenneté des deux côtés, élevé d'un étage et d'un grenier sur rez-de-chaussée, d'une surface habitable de 250 m<sup>2</sup> environ, se compose de deux appartements avec un jardin attenant de 373 m<sup>2</sup> environ estimé par France Domaine à 1 235 000 euros aux termes d'un avis rendu le 5 décembre 2016.

Après négociation, Madame LELIGNY a accepté par lettre du 20 février 2017 de céder sa propriété libre de toute occupation au prix fixé par France DOMAINE soit 1 235 000 euros.

OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
**A l'unanimité,**

- **ACCEPTE** l'acquisition pour le montant de 1 235 000 euros (un million deux cent trente-cinq mille euros) conforme à l'avis rendu par France Domaine, de la propriété située à Antibes, 4 bd d'Aguillon cadastrée section BO 55 appartenant à Madame LELIGNY Michèle ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à intervenir ;

16-1 - BOULEVARD D'AGUILLON - ZAC MAREDA LACAN - PHASE 2 / ILOT C - PARCELLE CADASTREE BO 55 -  
ACQUISITION A TITRE ONEREUX AUPRES DE MADAME LELIGNY

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

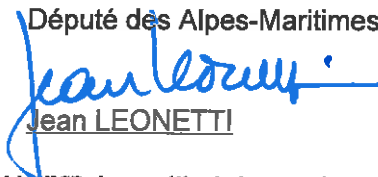
- DIT que les frais afférents à cette acquisition sont inscrits au BP 2017.

Accusé réception Sous-préfecture :

Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."*

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

DCM N.16-1 - BOULEVARD D'AGUILLON - ZAC MARENDA LACAN - PHASE 2 / ILOT C - PARCELLE  
CADASTREE BO 55 - ACQUISITION A TITRE ONEREUX AUPRES DE MADAME LELIGNY -

**Date de transmission de l'acte :** 06/04/2017

**Date de réception de l'accusé de  
réception :** 06/04/2017

**Numéro de l'acte :** DCM895-17 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20170330-DCM895-17-DE

**Date de décision :** 30/03/2017

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.1. Acquisitions